



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/821
26 juillet 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 23 JUILLET 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FINLANDE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur l'Angola publiée le 22 juillet 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
Finlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Marjatta RASI

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur l'Angola,
faite le 22 juillet 1999

L'Union européenne déplore profondément la reprise de la guerre civile en Angola, dont la responsabilité incombe au premier chef à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), que dirige M. Jonas Savimbi. L'Union européenne entend intensifier ses efforts visant à empêcher que l'UNITA, persistant dans son mépris des résolutions du Conseil de sécurité, poursuive la guerre civile en Angola, et à encourager l'UNITA à reprendre le processus de paix.

À cet égard, l'Union européenne souligne une nouvelle fois sa ferme volonté de maintenir de vives pressions internationales sur l'UNITA et sur ses dirigeants grâce à la mise en oeuvre intégrale, par tous les États Membres des Nations Unies, des sanctions décrétées par les Nations Unies à l'encontre de l'UNITA. Elle se félicite des décisions contenues dans la résolution 1237 (1999) du Conseil de sécurité visant à améliorer la mise en oeuvre du régime des sanctions infligées à l'UNITA et elle soutient les recommandations formulées par la suite dans le rapport au Conseil de sécurité qui a été établi le 4 juin 1999 (S/1999/644), par le Président du Comité institué conformément à la résolution 864 (1993).

L'Union européenne demeure convaincue qu'une paix durable en Angola ne peut être réalisée que par des moyens politiques. Elle engage donc vivement l'UNITA et ses dirigeants à cesser leurs activités militaires et à manifester clairement leur volonté de reprendre de bonne foi le dialogue avec le Gouvernement angolais sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, dans la perspective de la démilitarisation de l'UNITA et de l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du pays. Dans l'hypothèse où l'UNITA accepterait d'agir de la sorte, l'Union européenne invite le Gouvernement à réagir favorablement au cessez-le-feu et à entamer un dialogue. L'Union européenne demande également au Gouvernement d'accepter une importante présence onusienne en Angola, à la mesure des tâches énormes auxquelles est confronté le pays. L'Union européenne considère qu'une présence onusienne, comprenant une composante "Droits de l'homme", peut apporter une contribution positive à un règlement pacifique du conflit angolais.

L'Union européenne considère que la paix en République démocratique du Congo est essentielle pour la stabilité de la région et pour le rétablissement de la paix en Angola; elle se félicite de l'accord de cessez-le-feu récemment intervenu en République démocratique du Congo. Dans ce contexte, l'Union européenne est prête à aider tous les États africains à mettre pleinement et efficacement en oeuvre les sanctions décrétées par les Nations Unies à l'encontre de l'UNITA. L'Union européenne se félicite des contacts entre les Gouvernements angolais et zambien et encourage ceux-ci à les poursuivre afin de faire prévaloir la stabilité en Afrique australe.

/...

L'Union européenne est profondément préoccupée par le fait que, à la suite des hostilités qui ont éclaté récemment, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a augmenté de manière spectaculaire, ce qui met en péril la vie et le bien-être d'une grande partie de la population. L'Union européenne s'inquiète particulièrement du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, actuellement estimé à 1,7 million. L'Union européenne lance un nouvel appel au Gouvernement angolais et à l'UNITA pour qu'ils respectent les droits de l'homme et qu'ils coopèrent avec les organisations humanitaires à l'acheminement de l'aide d'urgence, pour qu'ils garantissent la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de ces organisations, et pour qu'ils lui permettent d'accéder aux populations touchées. L'Union européenne continuera de tout mettre en oeuvre pour fournir une aide humanitaire aux victimes du conflit et pour appuyer le déminage.

L'Union européenne demande une nouvelle fois au Gouvernement, en tant que signataire de la Convention d'Ottawa, mais surtout à l'UNITA, de cesser immédiatement de poser des mines.

L'Union européenne se félicite des efforts déployés récemment par le Gouvernement pour mettre en oeuvre des réformes destinées à stabiliser la situation économique et financière du pays. Elle encourage le Gouvernement angolais à poursuivre ces efforts ainsi que la lutte contre la corruption et la pauvreté, qui revêtent une importance capitale pour une coopération internationale véritable et fructueuse.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, pays également associé, et les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.
